

Luxembourg, le 2 août 2016

Site du ROUDEBIERG

A Madame le Bourgmestre  
de la Ville de Luxembourg

Hôtel de Ville  
L-2090 Luxembourg

Lettre recommandée et courrier électronique

**Concerne : Nouveau PAG de la Ville de Luxembourg**

**Réclamation**

**SUP/ EES**

(Lettre complémentaire à la lettre de réclamation du *Lampertsbierger Syndicat*)

Madame le Bourgmestre,

Par la présente je m'empresse de vous soumettre une série de réclamations ayant trait au nouveau PAG actuellement en voie d'instruction de la Ville de Luxembourg, et plus particulièrement à l'Evaluation environnementale stratégique.

Le document PAG / Rapport de présentation du 13 juin 2016, élaboré conformément à la loi modifiée du 14 juillet 2004, mouture 2011, est accompagné par une « Evaluation Environnementale Stratégique / Strategische Umweltprüfung » (EES/SUP) élaborée par le bureau d'études Oeko-Bureau.  
partie 1 ( mars 2015)  
partie 2 ( juin 2016)

La présente lettre de réclamations s'occupera plus particulièrement de la zone Roudebierg et du PAP NQ Roudebierg et les servitudes – urbanisation projetées.

### **Zone du Roudebierg**

Le PAP NQ Roudebierg ( voir document SD n. LI-10) retient uniquement deux biotopes protégés par l'article 17 :

- Un arbre fruitier sur la limite Nord
- Un alignement d'arbres sur la partie Sud ( 1)

Le document « EES/SUP du Oeko-Bureau dresse une liste de biotopes à conserver ( B 1 à B 12 ). Comme dans le PAP ( SD n.LI - 10) Roudebierg la liste des biotopes n'est pas exhaustive, il s'avère indispensable de communiquer la liste complète de tous les biotopes présents sur la zone et particulièrement sur ***l'espace de verdure qui s'étend derrière l'ambassade turque jusqu'à la hauteur des terrains de tennis classés en zone BEP, ainsi qu'aux murs en pierre sèche bordant le terrain de sport de l'ancienne Ecole américaine.*** ( dans la présente lettre il sera surtout question de cet espace vert et naturel )

(1) Constat : 13 arbres sur 31 ont subi une très importante coupe horizontale pour motif de l'installation provisoire d'un container pour l'Ecole française /voir certificat attestant le permis de construction et affiché le 7 juillet 2016

Le document de l'Oeko Bureau « *Analyse der Erheblichkeit potenzieller Umwelt- auswirkungen auf die Schützgüter betreffend Limpertsberg LIO2* » retient « *hohe Auswirkung auf Schutzgut Pflanzen, Tiere , biologische Vielfalt bei unter anderem Flächenanspruchnahme , Nutzungs-und Strukturänderung* »

Dans ses orientations fondamentales et en conformité avec les plans et programmes de l'aménagement du territoire, le projet PAG dit avoir choisi un **concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts ainsi que des trames vertes, de sauvegarder les biotopes existants à l'intérieur des quartiers, de maintenir et de développer un réseau de biotopes au niveau local afin de préserver la biodiversité en milieu urbain.**

L'espace de verdure derrière l'ambassade turque jusqu'au murs en pierre sèche avec sa complexité de biotopes est également un patrimoine naturel et culturel ainsi qu'un élément identitaire du quartier Limpertsberg. Sa situation dans le paysage, sa beauté et son caractère bucolique en font un site unique

Force est de constater que la servitude « urbanisation coulée verte » prévue dans le PAP Roudebierg SD n. LI -10 , ne répond pas aux exigences de ce site et est nettement insuffisante dans les dimensions proposées. Ceci compte tenu de la complexité des biotopes présents, ainsi que de la valeur paysagère et patrimoniale de l'espace vert et naturel qui s'étend derrière l'ambassade turque jusqu'à la hauteur des terrains de tennis classés en zone BEP, ainsi qu'aux murs en pierre sèche bordant le terrain de sport de l'ancienne Ecole américaine.

### **Revendications**

- **Dresser et communiquer la liste complète de tous les biotopes présents.**
- **Protection de tous les biotopes existants présents et des habitats des espèces protégées**
- **Préservation de la biodiversité et prendre des mesures pour permettre à la flore et la faune locale, non seulement de survivre, mais encore de s'épanouir.**
- **Refuser toute implantation bâtie dans ce milieu avec sa végétation d'origine, d'autant plus qu'un nombre conséquent de verdure et de biotopes ont disparu depuis 2004 ( également rue de l'Avenir, sans compensation !)**
- **Refus de toute compensation pour le site Roudebierg.**
- **Conversion de la zone de servitude « urbanisation – coulée verte » en zone de « servitude –biotopes » sur toute l'étendue de l'espace vert à partir de l'ambassade turque jusqu'aux murs en pierre sèche.**

Cet espace situé dans la **trame verte projetée** et qui devrait s'étendre depuis le cimetière, traversant le parc Neuman pour rejoindre la cité jardinière Vic Hastert a tous les atouts pour concilier nature et loisirs avec la préservation, voire le redéveloppement de la biodiversité. En empruntant le chemin longeant un des murs en pierre sèche cette trame verte borde l'espace vert et naturel dont question. D'ailleurs le circuit thématique « *RosaLi* » de la *VdL* suit ce même tracé.

Préserver l'intégrité de cet espace vert et naturel, éventuellement avec une concertation raisonnée avec les citoyens –résidents, témoignerait de la volonté de la Ville

de prioriser également la biodiversité et de reconnaître la valeur d'un accès à un milieu naturel de proximité,  *sujet hautement sensible*  pour les riverains et précieux pour la  *qualité de vie*  et  *la santé publique* .

Cette enclave préservée et revalorisée pouvant être une vitrine visant à rendre concrets les objectifs de développement durable et environnementaux, définis par la loi modifiée du 19 juillet 2004, donnant entre autres pour mission aux communes de garantir une mise en valeur harmonieuse du territoire communal et de garantir le respect du patrimoine culturel et un niveau élevé de protection de l'environnement naturel et du paysage.

#### **4. Conclusion**

Les six revendications énumérées ci-dessus s'entendent comme réclamations en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 par rapport au PAG de la Ville de Luxembourg qui est actuellement en phase d'instruction.

Avec l'espoir que les revendications et propositions ci-dessus seront prises en compte lors de l'établissement définitif du nouveau PAG je vous prie d'agréer, Madame le bourgmestre, l'expression de mes sentiments les meilleurs

D.E-V